



Le 12 novembre 2019

**Madame la Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers de Paris**

La CGT vous interpelle ce jour, premier jour du conseil de Paris, sur les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, et sur le projet de réforme des retraites.

Nous vous écrivons au même moment où les agents de nettoyage, avec leurs organisations syndicales CGT et FSU, sont en grève et en manifestation sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour des embauches suffisantes, contre la privatisation en marche de leur service, pour des conditions de travail décentes. Nous profitons de ce courrier pour vous demander de satisfaire leurs revendications légitimes. Nous vous rappelons qu'il s'agit de personnels à 90% féminin, effectuant un travail physique éprouvant.

La CGT combat à l'échelle nationale pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, qui menace à la fois le service public et le statut de fonctionnaire. En particulier, au niveau de la Ville de Paris, la CGT vous interpelle ce jour sur ses revendications, afin de connaître votre position :

- Le maintien du statut spécifique parisien, relié à l'existence du statut général de fonctionnaire
- Pour la remunicipalisation des missions privatisées, contre tout nouveau transfert de services/missions au privé et contre toute nouvelle privatisation
- L'arrêt des suppressions de postes, la création de postes en fonction des besoins, la titularisation des contractuels et des vacataires, contre la généralisation de l'emploi de contractuels dans la fonction publique (et notamment contre l'utilisation de contrats de projet d'une durée maximale de 6 ans, pouvant s'interrompre à tout moment)
- Le maintien de l'accord ARTT de 2001, et en particulier : des 33 jours de congés (contre la remise en cause des 8 jours de congés menacés), des niveaux de sujétions actuels et des cycles de travail existants
- Pour le respect du droit de grève, contre toute restriction de celui-ci, contre toute instauration d'un délai de prévenance et contre toute obligation de se déclarer en début de service.
- Pour le maintien des niveaux de sanction actuels, contre l'instauration de la possibilité d'exclure trois jours un agent sans passer par le conseil de discipline.
- Le maintien de toutes les instances représentatives du personnel actuelles, ainsi que leur mode de fonctionnement et leurs attributions : CSAP, CAP, CHSCT, CT.

La CGT vous interpelle également sur le projet de réforme des retraites, qui vise à supprimer les régimes de retraite par répartition, à faire travailler plus longtemps les agents pour gagner moins. Pour la CGT, ce projet de réforme par point, qui enfermerait le budget des retraites dans un cadre contraint, ne pouvant dépasser 14% du PIB, rentre dans une logique d'économies. Nous réclamons le retrait de ce projet de loi, le maintien et le développement de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien de tous les mécanismes de solidarité, de la catégorie active, des pensions de réversion, des bonifications liées à la parentalité et à la pénibilité du métier.

La CGT appelle l'ensemble des salariés, des chômeurs, des citoyens à rentrer dans la lutte et la grève dès le 5 décembre 2019 afin de contrer la politique libérale dont le seul choix de société est « l'individualisme et l'insécurité sociale » !

Comité des Syndicats CGT de la Ville de Paris
Bourse du Travail, 3 rue du château d'eau 75010
Comite.cgt.villedeparis@gmail.com